

Mémoire sur le développement durable et dynamique des territoires

Présenté par
le Chantier de l'économie sociale

Dans le cadre des consultations sur le
projet de loi no 34, Loi pour assurer
l'occupation et la vitalité des territoires

Janvier 2012

Préambule

La Commission de l'aménagement du territoire de la Direction des travaux parlementaires a invité le Chantier de l'économie sociale à participer aux consultations particulières relatives au projet de loi no^o 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Les éléments présentés dans ce mémoire sont le résultat d'une réflexion nourrie par l'ensemble des membres du Conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale ainsi que par les travaux du Chantier dans le cadre d'une veille stratégique en économie sociale.

D'emblée, soulignons que nous avons choisi de maintenir l'utilisation de l'expression **développement des territoires** plutôt que **occupation des territoires**. Nous croyons que la terminologie *occupation* fait référence à des concepts qui heurtent, non sans raison, la sensibilité des Premières Nations. Par respect pour nos partenaires des Premières Nations, nous feront donc référence, tout au long du document, au développement des territoires.

Le présent mémoire reprend les grandes préoccupations mises de l'avant dans notre « Avis sur le développement durable et dynamique des territoires » (juin 2010).

Introduction

D'entrée de jeu, le Chantier de l'économie sociale salue le dépôt de ce projet de loi en faveur de l'occupation et la vitalité des territoires. Nous saluons cette avancée dans la reconnaissance de l'importance de l'ensemble des territoires du Québec, la reconnaissance de leurs diversités, de leur potentiel et de la nécessaire modulation de l'action gouvernementale en faveur des besoins et des réalités divers.

Au-delà de la lettre de cette loi, c'est dans son esprit que l'on retrouve les plus grands défis. Car cette loi-cadre interpelle un ensemble d'acteurs, de ministères, de municipalités, d'organisations de la société civile, d'élus et de citoyens à réfléchir et à agir autrement. L'atteinte des objectifs fixés exigeront un travail acharné pour changer des façons de faire, partant des besoins sur le terrain pour définir des actions gouvernementales reconnaissant la diversité des réalités et modulant des politiques et des programmes. Le défi de la cohérence, afin que tous les ministères collaborent en faveur de l'occupation et la vitalité des territoires, doit être au cœur des préoccupations du gouvernement du Québec.

Le Chantier de l'économie sociale se réjouit en particulier de la reconnaissance que « l'occupation et la vitalité des territoires interpellent la population et tous les acteurs socioéconomiques d'une collectivité », tel qu'indiqué dans les considérants du projet de loi.

Pour le Chantier de l'économie sociale, cette question est fondamentale. En soi, l'économie sociale constitue une réponse citoyenne aux besoins et aux aspirations des collectivités. Ainsi, si la contribution de la population et de tous les acteurs socioéconomiques est essentielle pour le développement d'une collectivité, il va de soi

que l'économie sociale mérite une pleine reconnaissance de sa contribution actuelle et potentielle comme manifestation concrète de cette approche inclusive et durable du développement.

Afin de renforcer la contribution de l'économie sociale, le Chantier de l'économie sociale propose quatre volets pouvant contribuer à approfondir la réflexion sur le développement des territoires :

- Favoriser la participation citoyenne et la concertation des acteurs en faveur du développement dynamique des territoires
- Assurer la reddition de comptes et des indicateurs, notamment dans le domaine de l'économie sociale
- Créer des conditions favorables à la contribution accrue des entreprises d'économie sociale à la vitalité des territoires
- Favoriser la contribution des entreprises d'économie sociale dans un ensemble de secteurs

1 Favoriser la participation citoyenne et la concertation des acteurs en faveur du développement dynamique des territoires

La concertation des acteurs et la participation citoyenne sont des considérations soulevées par le projet de loi. Le Chantier de l'économie souscrit pleinement à l'idée que le développement durable des territoires sollicite tout à la fois les élus municipaux, les différents acteurs socioéconomiques et, de manière générale, l'ensemble de la population. Bien entendu, l'affirmation ne suffit pas à en faire une réalité ; des mesures concrètes doivent être mises en œuvre pour y arriver.

En premier lieu, le développement des territoires concernent les gens qui habitent ces territoires. Nous considérons que les premiers intéressés - les citoyens, les organisations, les entreprises et les élus - doivent être au centre des processus et des stratégies de développement des territoires. Ces acteurs doivent avoir la capacité d'agir; les institutions locales et régionales doivent disposer des moyens nécessaires pour prendre en main leur propre développement. Ces institutions doivent être inclusives et permettre à un ensemble d'acteurs de la société civile d'y participer.

Dans son mémoire présenté au gouvernement du Québec en faveur d'une politique d'occupation dynamique des territoires, déposé en 2008, la Fédération Québécoise des Municipalités a souligné l'importance de la participation active de la société civile :

Cette approche territoriale du développement consiste à « mettre les territoires en état de produire et de se développer » pour lutter efficacement contre la fracture entre les régions centrales et les régions périphériques et intermédiaires. L'approche territoriale donne au développement une nouvelle dimension, facteur de dynamisme, car elle permet une réflexion sur les ressources endogènes à mobiliser pour assurer un développement durable. Il s'agit d'une approche qui privilégie l'expérience et le leadership des responsables locaux et régionaux et qui accorde beaucoup d'importance à la formation des hommes et des femmes dans un esprit nouveau : être les

promoteurs, les animateurs et les mobilisateurs d'un territoire. À côté et en complémentarité des administrations centrales (déconcentrées ou non), les collectivités territoriales (décentralisées) et la société civile sont appelées à s'affirmer comme des acteurs majeurs. Ils sont porteurs, d'une part, du développement local et régional en application du principe de subsidiarité et, d'autre part, de démocratie participative et de proximité.

Nous soutenons pleinement ces propos. En effet, le développement dynamique d'un territoire ne peut se faire sans la participation active d'un ensemble d'acteurs de la société civile. Les pouvoirs publics ne peuvent réussir, à eux seuls, à insuffler et à maintenir une vitalité sur un territoire, tout comme l'implication de la société civile ne peut se limiter qu'aux seuls processus électoraux et consultatifs. Il faut rétablir, là où ils sont manquants, des lieux de concertation par lesquels l'ensemble des acteurs de la société civile ont un droit de parole afin que les consensus puissent se réaliser à partir d'un partage du leadership entre élus et société civile. L'économie sociale est fondamentalement le résultat de l'action citoyenne au cœur de l'économie ; si la reconnaissance de cette action citoyenne fait défaut, la place de l'économie sociale ne peut faire autrement qu'être minimisée, privant nos territoires d'un instrument puissant de développement.

La nécessité d'ouvrir davantage les structures locales et régionales à la participation d'un ensemble d'acteurs constitue l'une des conditions importantes pour que l'économie sociale maximise sa contribution au développement des territoires. Les acteurs de l'économie sociale sont déjà présents dans des structures de concertation locales et régionales et contribuent par leur présence à la création de conditions favorables à l'émergence et au développement des entreprises collectives sur tout le territoire québécois. Néanmoins, nous considérons qu'il y a encore place à l'amélioration au niveau local et régional par les mesures suivantes :

La concertation locale

Sur le plan local, un des articles de la Loi 34 relative aux centres locaux de développement (CLD) statue clairement sur la présence d'un représentant de l'économie sociale au sein des conseils d'administration des CLD. Pourtant, dans beaucoup de CLD, cette exigence n'est pas encore respectée ; soit que le siège désigné pour l'économie sociale n'existe pas, soit que la personne nommée pour occuper ce poste n'est pas issue du milieu de l'économie sociale.

Proposition 1 : Assurer la représentation adéquate de l'économie sociale aux conseils d'administration des CLD.

La concertation régionale

Sur le plan régional, les Pôles régionaux d'économie sociale ont pour mission de promouvoir et de faire connaître la contribution actuelle et potentielle de l'économie sociale au développement des territoires de leurs régions respectives. Ainsi, les pôles proposent des stratégies, des politiques ou des mesures régionales, assurent la circulation de l'information ainsi que la concertation des acteurs locaux et régionaux afin de favoriser le développement de l'économie sociale sur tout le territoire de la région.

Les pôles régionaux sont soutenus par les Conférences régionales des élus (CRÉ). Dans certains cas, ce sont des organisations autonomes reconnues par leur CRÉ. Ainsi, ils ont la marge de manœuvre nécessaire pour agir et s'exprimer dans les débats sur le développement de la région. Dans d'autres cas, les pôles ne sont considérés que comme de simples comités consultatifs, ayant pour conséquence d'affaiblir la possibilité de prise de parole sur le plan régional. Cette situation peut, à la longue, affaiblir la contribution de l'économie sociale au développement des territoires. Car les pôles régionaux sont composés, en majorité, de représentants d'entreprises; et ce sont les entreprises elles-mêmes qui, tous les jours, assurent la survie et le développement de l'économie sociale. Elles connaissent la réalité du terrain et, surtout, croient en l'importance de l'économie sociale. Elles ont fait le choix de s'y engager en toute connaissance de cause. Ce sont donc les principales intéressées au développement de l'économie sociale en région et les réels experts pour identifier les besoins et les priorités. Par leur pôle régional, les entreprises doivent avoir un plein droit de parole afin de promouvoir et de renforcer la contribution de l'économie sociale au développement des territoires.

Par ailleurs, la participation citoyenne est une autre condition essentielle pour le développement des territoires. Cette participation doit être inclusive et ouvrir des possibilités pour les jeunes, les nouveaux arrivants et les Premières Nations. L'économie sociale constitue un outil puissant pour favoriser cette participation citoyenne. Ainsi nous proposons les mesures suivantes

Proposition 2 : Assurer l'autonomie nécessaire des pôles régionaux dans les discussions et la mise en place de stratégies de développement des territoires.

La participation et/ou la prise en charge des jeunes dans la mise en œuvre d'un plan de développement des territoires

L'avenir des territoires passent nécessairement par la présence et l'implication des jeunes dans le développement de leurs milieux respectifs.

Plusieurs initiatives, notamment *Place aux jeunes en région*, y travaillent depuis de nombreuses années et doivent poursuivre leur travail. Dans plusieurs régions, les Forums jeunesse sont actifs dans les Pôles régionaux d'économie sociale.

L'économie sociale représente un attrait pour les jeunes de toutes les régions du Québec ; elle est également un outil de taille pour contrer l'exode des jeunes vers les grands centres. Beaucoup de jeunes démarrent et développent des entreprises collectives dans leur communauté d'origine. Un sondage récent, mené par le comité jeunesse du Chantier, indique un haut niveau d'intérêt de la part des jeunes et une volonté de s'impliquer davantage. 94% des jeunes répondants se sont dits attachés ou très attachés aux valeurs portées par l'économie sociale ; 90 % considèrent important ou très important que les membres des conseils d'administration et les gestionnaires d'entreprises collectives mettent en place des mesures assurant la relève et 87% considèrent important ou très important que l'économie sociale soit incluse dans la formation scolaire lorsqu'on aborde l'entrepreneuriat.

Proposition 3 : Assurer que tout plan pour le développement des territoires inclut nécessairement des mesures spécifiques pour les jeunes qui souhaitent s'investir en économie sociale.

Renforcer la présence des personnes issues de l'immigration

Les personnes issues de l'immigration peuvent contribuer au développement des territoires non seulement par la force de main-d'œuvre qu'elles représentent, mais aussi par l'enrichissement du savoir collectif qu'elles engendrent par la diversification des cultures, des expériences et des connaissances.

Toutefois, l'intégration des personnes issues de l'immigration dans les territoires, autant dans la métropole que hors des grands centres urbains, est un défi que l'on doit pouvoir relever collectivement en développant une approche intégrée de l'accueil et de l'intégration à l'emploi. À ce titre, les entreprises d'économie sociale peuvent contribuer largement à une réflexion régionale sur l'intégration des personnes issues de l'immigration. Elles offrent non seulement des réponses aux besoins des populations (habitation, centres de la petite enfance, magasins de solidarité, etc.) mais elles sont potentiellement des lieux d'emplois ou des tremplins à l'emploi. À titre d'exemple, le Chantier de l'économie sociale coordonne un nouveau projet innovateur dans la région métropolitaine qui vise à intégrer des personnes scolarisées issues de l'immigration dans des postes de gestion dans les entreprises d'économie sociale. La concertation d'un ensemble d'acteurs est en cours et nous sommes confiants que des résultats forts intéressants seront au rendez-vous.

Proposition 4 : Assurer que les acteurs de l'économie sociale soient parties prenantes de la réflexion et de la mise en œuvre des stratégies régionales d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration.

Favoriser l'entrepreneuriat collectif comme outil de développement des Premières Nations et des Inuits

Lors du Forum socioéconomique des Premières Nations en 2006, présidé par Ghislain Picard et le Premier ministre Jean Charest, l'économie sociale est ressortie comme un outil de développement en harmonie avec les valeurs et la vision de développement des Premières Nations. Une entente de partenariat a été signée lors de cet événement entre le Chantier de l'économie sociale et le Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec (RCAAQ) dans le but de collaborer au développement de l'économie sociale au sein des Premières Nations.

Depuis 2006, et fort d'une mesure de soutien annoncée dans le Plan d'action gouvernementale en économie sociale, un Cercle autochtone en économie sociale a été créé pour favoriser le développement d'entreprises d'économie sociale. Déjà une dizaine de projets potentiels ont été identifiés et auront besoin d'un soutien pour pouvoir se concrétiser.

En 2009, le Chantier a également été invité par le gouvernement régional du Nunavik à réaliser un travail de planification pour le développement de l'économie sociale. Cette première collaboration a été très positive et a laissé entrevoir des collaborations fructueuses pour l'avenir. Ensemble, nous avons pu constater la forte présence des entreprises d'économie sociale ; plus de 70 entreprises sont actives sur le territoire du Nunavik. Il s'agit de l'un des secrets les mieux gardés de l'économie québécoise ! Compte tenu des besoins identifiés par la communauté, les perspectives de croissance de l'économie sociale sont très importantes.

Proposition 5 : Soutenir des initiatives en économie sociale au sein des communautés autochtones afin de renforcer la contribution des Premières nations au développement des territoires tout en respectant leurs valeurs et vision de développement

2 Assurer la reddition de comptes et des indicateurs, notamment dans le domaine de l'économie sociale

La section II du projet de loi no^o 34 portant sur la mise en œuvre de la stratégie et la reddition de compte prévoit notamment un bilan annuel du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Inscrire l'économie sociale dans le mandat du MAMROT

Compte tenu de l'importance stratégique de l'économie sociale pour le développement des territoires, il est grandement temps d'assurer que cette reconnaissance soit confirmée sur le plan institutionnel. Ainsi, le Chantier de l'économie sociale profite de l'occasion pour souligner l'urgence pour le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de procéder, dans les plus brefs délais, à l'inclusion de la responsabilité de l'économie sociale dans la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. En procédant ainsi, nous serons en mesure d'assurer que le processus de reddition de compte du ministère, tel que prévu à la section II du projet de loi no^o 34, intègre des enjeux liés à l'économie sociale.

Proposition 6 : Inscrire le mandat de soutien à l'économie sociale dans la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation des territoires.

S'appuyer sur des données fiables en économie sociale

En matière d'évaluation de la stratégie, il importe toutefois, comme le projet de loi le prévoit, de définir un ensemble d'indicateurs qui permettront d'en tirer une juste appréciation. Nous saluons d'ailleurs l'initiative en cours avec le MAMROT et l'Institut statistique du Québec (ISQ) en vue de se doter d'un portrait statistique de l'ensemble de l'économie sociale et de suivre son évolution. Ces données seront un outil précieux pour le processus de reddition de comptes et la mise en place d'indicateurs.

Proposition 7 : Poursuivre le processus en cours par le MAMROT et l'ISQ menant à la création d'un portrait statistique fiable de l'économie sociale au Québec.

Choisir les bons indicateurs

Certes, il ne s'agit pas simplement de faire un portrait statistique de l'économie sociale. Il faut aussi pouvoir mesurer le développement dynamique et durable des territoires sur un certains nombres d'indicateurs, incluant notamment des indicateurs liés à l'économie sociale.

Proposition 8 : Intégrer les éléments suivants dans les indicateurs de la vitalité des territoires :

- **La création d'emplois**
- **La croissance des salaires**
- **La croissance de la consommation de produits et de services locaux**
- **L'offre accrue de logements abordables et la croissance de l'industrie de la construction, en général, dans les communautés**
- **Des effets positifs sur les indicateurs de lutte à la pauvreté et l'amélioration de la situation des municipalités dévitalisées**
- **La croissance du secteur de l'économie sociale et la reconnaissance accrue de sa participation à l'économie du Québec.**

Une réflexion annuelle avec l'ensemble des acteurs

Une dernière mesure, modeste mais structurante pour l'avenir, est celle qui renforce une reconnaissance de la contribution de l'ensemble des acteurs, y inclut ceux de l'économie sociale, à la vitalité des milieux ruraux. À la lumière du processus mis en place dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité nous proposons :

Proposition 9 : Organiser, sur une base annuelle, une journée dédiée à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Cette journée de réflexion annuelle serait un moment privilégié pour entendre l'ensemble des acteurs socioéconomiques afin de mieux évaluer la mise en œuvre de la Stratégie et, au besoin, apporter les correctifs jugés nécessaires.

3 Créer des conditions favorables à la contribution accrue des entreprises d'économie sociale à la vitalité des territoires

Renforcer l'accès à des marchés publics et privés dans les appels d'offres afin de favoriser l'achat local

Pour toute entreprise, l'accès à des marchés représente toujours un défi de taille. La mondialisation fragilise les entreprises exportatrices tributaires des aléas de ces

marchés sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Pourtant, l'État québécois a un pouvoir économique important par le biais de ses propres achats de produits et de services. Les dépenses publiques des divers paliers de gouvernement constituent environ 50% du PIB du Québec, dont 25% en achat de biens et de services. La Politique de développement durable, adoptée par le gouvernement du Québec, reconnaît l'importance de modifier le comportement des acheteurs publics afin d'atteindre des objectifs environnementaux. L'adoption de mesures de développement durable et de pratiques d'acquisition écoresponsables par les ministères et les organismes publics a été identifiée comme étant incontournable pour l'atteinte de cette orientation.

Pourquoi ne pas élargir cette démarche afin de renforcer l'impact des achats publics sur le développement des territoires ? Cette pratique s'implante progressivement dans les municipalités et pour cause. En premier lieu, les entreprises d'économie sociale sont fortement enracinées dans leur milieu, garantissant ainsi que les retombées de ces contrats seront aussi locales. En contractant avec des entreprises d'économie sociale, on s'assure non seulement que la création d'emplois sera locale mais que les surplus générés serviront également au développement local. Plus souvent qu'autrement, les entreprises d'économie sociale acceptent également le défi de l'intégration des personnes éloignées du marché de travail. De plus, au moment où la question éthique est à l'avant-scène de la vie politique, les entreprises collectives sont garantes d'une gestion transparente, basée sur une triple reddition de compte : à l'État, à leurs membres et à la communauté qui les soutient. Elles doivent être transparentes quant à leurs opérations, leur *modus operandi*, leur comptabilité ainsi que leur mode de gouvernance.

À titre d'exemple, dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, de nombreuses municipalités choisissent volontairement de contracter avec des entreprises d'économie sociale parce que ces entreprises collectives offrent de grands avantages : transparence et contrôle des coûts, soutien de la communauté (participation citoyenne) à l'atteinte des objectifs environnementaux, retombées directes dans la collectivité (emplois locaux, intégration). Ainsi, avec le même niveau de dépenses, et parfois moins, l'État québécois peut contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs à la fois.

Un premier pas a déjà été réalisé dans cette direction. À la suite de propositions faites par le Chantier de l'économie sociale et ses membres, le ministre Laurent Lessard a annoncé, en juin dernier, l'adoption de l'initiative gouvernementale « L'économie sociale, j'achète ». Cette initiative vise à accroître les achats publics auprès des entreprises collectives et propose une démarche pluriannuelle avec les ministères, les organisations publiques et les municipalités, en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale.

Toutefois, plusieurs initiatives gouvernementales importantes vont dans le sens contraire de cette volonté. Les actions pour restreindre la capacité des OBNL de conclure des ententes de gré à gré avec les pouvoirs publics, l'exclusion des coopératives, même à but non lucratif, de négocier des ententes gré à gré avec les pouvoirs publics, l'exclusion des OBNL de la possibilité de répondre aux appels d'offre, le projet de loi sur les OBNL en préparation qui pourrait, selon les informations disponibles, ne pas permettre de distinguer une vraie entreprise d'économie sociale d'un centre de coûts pour l'entreprise privée à but lucratif sont toutes des indications qu'il y a encore du chemin à faire.

Le Chantier de l'économie sociale propose les mesures suivantes visant à accroître la contribution de l'économie sociale à la vitalité des territoires :

Proposition 10 : La révision par le Conseil du trésor des modalités et des contraintes afin de rendre équitable le traitement des entreprises d'économie sociale et de maximiser les possibilités d'achats publics auprès des entreprises collectives.

Proposition 11 : La révision du projet de loi en préparation au ministère des Finances sur le statut d'organisme sans but lucratif afin de faciliter l'identification et le développement des affaires avec des entreprises d'économie sociale en matière d'achats publics.

L'accès à du capital patient pour les entreprises d'économie sociale

Comme toute entreprise, les entreprises d'économie sociale ont besoin de fonds pour démarrer, prendre de l'expansion, diversifier leurs activités ou moderniser leurs installations. Il existe différentes stratégies de financement pour répondre à ces besoins et diverses sources de financement : prêteurs, investisseurs, subventions, capital social et sources internes (surplus cumulés).

Dans le cas des entreprises d'économie sociale, le défi supplémentaire consiste en la mise en place de produits de capitalisation qui tiennent compte de leur spécificité, et notamment la propriété collective, la primauté des personnes sur le capital et une finalité de rendement à la communauté plutôt qu'à des actionnaires extérieurs. Le capital de risque traditionnel ne répond pas aux besoins des entreprises d'économie sociale, autant par la volonté de maximiser les rendements financiers à court terme que le désir de contrôle associé à la prise de risque. Pour assurer un accès à une capitalisation adaptée, il faut innover dans le domaine de l'investissement.

En 2007, la création de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale a ouvert, pour la première fois, un accès à du capital patient à prix abordable pour les entreprises collectives. Ce nouveau produit financier a permis de soutenir le développement d'entreprises d'économie sociale sur tout le territoire. Fort de cette expérience, le Chantier a identifié certains secteurs qui ne sont pas couverts par la Fiducie ou qui commandent des produits mieux adaptés à leur réalité sectorielle. Des travaux sont en cours avec le ministère des Finances pour explorer quelques initiatives pilotes. Il faut poursuivre dans ce chemin afin d'optimiser la contribution de l'économie sociale à la vitalité des territoires.

Proposition 12 : Poursuivre le travail en cours avec le ministère des Finances ainsi que la collaboration avec d'autres ministères, notamment le MAMROT, afin de maximiser les investissements privés et publics dans les entreprises collectives par la diversification des produits financiers adaptés et la création d'un marché secondaire.

Assurer que l'ensemble des programmes destinés à la PME soit également ouvert aux entreprises collectives, tout en tenant compte de leur spécificité

Plusieurs mesures destinées à soutenir le développement de la PME ne sont pas accessibles à l'entreprise collective bien que cette dernière contribue également à la

création d'emplois et à la création de richesse. À titre d'exemple, le crédit d'impôt remboursable pour la formation constitue une forme de subvention qui n'était pas accessible aux entreprises collectives. Emploi-Québec a récemment révisé sa politique dans le cadre du démarrage du nouveau programme d'apprentissage pour le métier de préposée à domicile. Ainsi, des milliers de travailleuses dans les entreprises d'économie sociale en aide domestique auront accès à une formation qualifiante en emploi, au même titre que celles à l'emploi des entreprises privées à but lucratif.

La Stratégie entrepreneuriale annoncée par le Premier ministre et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en novembre dernier a confirmé l'intention du gouvernement du Québec de répondre à cette demande en prévoyant formellement « L'inclusion des coopératives et des autres entreprises collectives dans toutes les mesures gouvernementales destinées aux entreprises ».

Proposition 13 : Mise en place d'une démarche collaborative avec les acteurs de l'économie sociale pour assurer que l'ensemble des programmes destinés à la PME soit également ouvert aux entreprises collectives en tenant compte de leurs spécificités.

Favoriser la relève dans la PME par la coopération de travail

L'ensemble des intervenants économiques reconnaissent que le vieillissement de la population aura un impact majeur sur la PME québécoise et, conséquemment, sur l'ensemble de la structure économique. Au fur et à mesure que les propriétaires de ces PME prennent leur retraite, force est de constater que les acheteurs potentiels, désireux de reprendre l'entreprise, ne sont pas toujours au rendez-vous, notamment dans les régions moins peuplées. Le danger de la perte d'un nombre important de ces PME par le rachat d'un compétiteur, qui pourrait soit fermer l'entreprise ou la relocaliser, est réel et pourrait avoir un impact négatif majeur sur le développement des territoires.

Une des solutions mise de l'avant par d'autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est l'achat par les travailleurs de leur entreprise par le biais de la formule coopérative de travail. Cette option n'est pas laissée au hasard ; des stratégies concertées ont été mises de l'avant pour promouvoir cette solution, qui a comme avantage d'éviter la délocalisation des entreprises une fois vendues. Aux États-Unis, une mesure fiscale favorise clairement cette option.

Au Québec, un ensemble de conditions favorables à cette option sont déjà en place : un réseau de soutien aux entreprises collectives, des outils financiers ouverts aux coopératives, une tradition syndicale d'implication dans le financement et la gestion des entreprises, le Régime d'investissement coopératif (RIC) et l'ouverture d'un ensemble d'intervenants face à la coopération du travail. Une mesure fiscale inspirée de celle des États-Unis permettant d'inciter les propriétaires de PME à vendre à leurs travailleurs renforcerait de manière importante les conditions nécessaires en faveur de la coopération du travail comme outil de relève dans la PME.

Proposition 14 : Mettre en place d'une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre à leurs travailleurs comme piste de solution à la relève dans la PME.

Mettre en place des systèmes d'innovation sur tout le territoire

La rapidité avec laquelle le monde évolue, autant aux plans économique, social qu'environnemental et culturel, exige une capacité d'adaptation et d'innovation constante. L'innovation ne peut se limiter qu'à la sphère technologique, elle doit nécessairement passer par l'innovation sociale, c'est-à-dire une transformation de nos façons de faire, des formes d'organisation du travail et de la société et par de nouveaux rapports entre l'État, le marché et société civile. Pour réaliser ces transformations et instaurer ces nouveaux rapports, il faut mettre en place un environnement favorable à l'innovation : l'accès à des ressources pour la formation continue, la recherche et le développement, un capital adapté à ces formes d'innovation et des lieux de concertation et de gouvernance ouverts à l'innovation. Le modèle des laboratoires ruraux est inspirant à cet égard.

Proposition 15 : À travers la Stratégie québécois de la recherche et de l'innovation du gouvernement du Québec, soutenir la mise en place d'un réseau de recherche, liaison et de transfert dans le domaine de l'économie sociale avec un ensemble d'acteurs locaux, régionaux et nationaux.

4 Favoriser la contribution des entreprises d'économie sociale dans un ensemble de secteurs

D'entrée de jeu, le projet de loi indique que « le Québec est composé de territoires qui ont des défis et des potentiels qui leur sont propres ». Certes, il importe de reconnaître la spécificité de chaque territoire. Cette reconnaissance est au cœur de l'économie sociale dans la mesure où, justement, c'est d'abord en réponse aux besoins spécifiques des communautés que l'entrepreneuriat collectif se développe. Néanmoins, au-delà des défis et potentiels propres à chacun des territoires, il importe également de souligner que certaines préoccupations, tout en prenant une couleur différente d'un endroit à l'autre, sont transversales à plusieurs territoires, voire à tous. Des solidarités particulières lient certains territoires et des projets ne peuvent parfois se développer qu'en s'appuyant sur ces liens. À l'inverse, si on insiste sur l'importance de reconnaître la spécificité des territoires tout en faisant valoir les dynamiques interterritoriales, il importe également de souligner qu'à l'intérieur même d'un territoire, des différences s'affirment qui exigent des réponses spécifiques. Pour le Chantier de l'économie sociale, le développement durable des territoires suppose nécessairement des stratégies qui, partant d'un village, d'une ville ou d'une région ou de l'ensemble du territoire québécois, reconnaissent tout à la fois les besoins spécifiques et transversaux des collectivités.

D'ailleurs, la veille stratégique réalisée par le Chantier démontre à quel point le développement endogène par l'économie sociale est en forte croissance sur tout le territoire. Depuis plus de trois ans, cette veille met en évidence une volonté marquée de la part des acteurs de l'économie sociale de développer des projets, particulièrement dans ces secteurs : loisirs et tourisme, arts et culture, agroalimentaire, immobilier collectif, médias et communication, foresterie et environnement, incluant les bioénergies. Les secteurs de l'habitation communautaire et des services aux familles et aux aînés jouent aussi un rôle central dans le développement des territoires.

Une présentation des secteurs les plus porteurs se trouve en annexe dans laquelle se retrouve également quelques pistes d'action pour renforcer leur contribution au développement dynamique des territoires.

À titre de proposition générale relative à la contribution des secteurs au développement des territoires, le Chantier de l'économie sociale émet la proposition générale suivante :

Proposition 16 Assurer que l'ensemble des ministères sectorielles reconnaissent la pluralité de l'économie québécoise et tiennent compte de la contribution des entreprises d'économie sociale au même titre que l'entreprise privée dans la mise en place de politiques et mesures en faveur du développement des territoires.

Conclusion

Le développement durable et dynamique des territoires constitue un enjeu fondamental pour l'avenir de la société québécoise. Les défis inhérents à sa réalisation sont multiples et la mobilisation de toutes les forces vives de la société est essentielle.

Les acteurs de l'économie sociale partagent pleinement cette volonté d'assurer un développement durable et dynamique de tous les territoires. Par définition, les entreprises d'économie sociale émergent des territoires et s'y enracinent. Elles constituent des réponses aux besoins et aux aspirations d'hommes et de femmes qui choisissent de s'impliquer activement dans leur collectivité.

Les entreprises d'économie sociale sont dynamiques, durables et enracinées dans les territoires à travers le Québec. Plus que jamais, le Québec a besoin de leur contribution et, plus que jamais, les acteurs de l'économie sociale sont prêts à accroître leurs efforts pour dynamiser leur territoire.

Le projet de loi no^o 34, soit la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, constitue, dans l'ensemble, un pas en avant qui a le mérite de souligner deux conditions nécessaires à un développement durable et dynamique des territoires : la nécessité d'une approche renouvelée en la matière et l'importance de la participation de tous les acteurs (élus municipaux, acteurs socioéconomiques, population). Ainsi, au-delà des structures et modalités administratives qui constituent l'essentiel des éléments sur lesquelles porte le projet de loi, il importe que les actes gouvernementaux qui découleront de l'application de la Loi soient tous empreints de l'esprit de ces deux conditions nécessaires. Le cas échéant, l'économie sociale sera au cœur d'une stratégie renouvelée en faveur du développement durable et dynamique des territoires.

Annexe 1

Information supplémentaire sur quelques secteurs d'avenir

Loisir et tourisme

Le secteur du tourisme est un secteur économique en pleine expansion à travers la planète. Il existe une demande croissante pour une offre touristique durable ou sociale, à savoir une offre touristique qui respecte la population locale et qui tient compte des impacts environnementaux. Cette offre touristique se traduit souvent par la mise en place d'entreprises d'économie sociale.

Depuis trois ans, la veille stratégique démontre que le secteur loisirs et tourisme est le secteur où il y a le plus d'entreprises d'économie sociale en développement. Ces données sont vraies lorsqu'on considère l'ensemble du Québec et demeurent exactes pour presque tous les territoires, seule la région métropolitaine de Montréal, composée des régions administratives de Montréal, Laval et de l'agglomération de Longueuil, fait exception. Les outils disponibles pour le développement touristique dans la région métropolitaine sont principalement orientés vers les projets d'envergure publics et privés. Malgré cela, de nombreuses initiatives de tourisme social sont en place et d'autres sont en développement tant à Montréal que sur l'ensemble du territoire québécois.

Les entreprises d'économie sociale en tourisme, et notamment celles regroupées au sein du Conseil québécois du loisir, ont déjà indiqué une volonté de créer des outils de promotion du tourisme social au Québec, autant pour les marchés intérieurs que pour des marchés internationaux.

Au plan économique, les données de 2007 indiquent que le loisir représente 12% des dépenses courantes des ménages québécois pour une somme de près de 10 milliards de dollars. Au-delà de son impact économique, le loisir est une responsabilité et une valeur sociétale importante. C'est ce qui explique l'ampleur des investissements publics annuels dans ce domaine, et son exceptionnelle prise en charge citoyenne, illustrée par le milieu associatif et ses milliers d'organismes. Rappelons que la forme associative est celle qui rassemble le plus de bénévoles en loisir. La valeur économique du bénévolat dans ce secteur d'activité est estimée à 1 milliard de dollars par année.

Il va de soi que le loisir doit faire partie des enjeux du développement dynamique des territoires. Hors, sur le plan des acquis au Québec, il s'avère que la tradition de prise en charge du loisir par les citoyens, qui se reflète dans l'engagement de milliers de bénévoles notamment auprès des 4 718 organismes du réseau fédéré du loisir depuis plus de trente ans, est indéniablement un acquis à prendre en considération.

Arts, culture et patrimoine

La culture est une composante de notre quotidien et un élément incontournable de la vitalité des milieux. Elle participe à l'épanouissement des individus et à l'identité des communautés, stimule le leadership citoyen et favorise la cohésion sociale. En 2007, selon le *Conference Board of Canada*, la culture contribuait à 7,4% du PIB du Canada. Par ailleurs, chaque dollar investi en culture en génère huit.

De plus, pour le développement dynamique des territoires, la culture est un élément fondamental de la survie des collectivités. Tous les acteurs préoccupés par le développement des territoires reconnaissent que la culture est un élément essentiel pour retenir ou attirer des résidents hors des centres urbains. Sur beaucoup de territoires, l'attractivité et la rétention des jeunes est une priorité. Toutefois, sans accès à une vitalité culturelle, plusieurs quittent leur région ou n'y reviennent pas suite à leurs études faute de pouvoir s'y s'épanouir sur le plan culturel. Ainsi, la présence d'une offre culturelle adéquate et également d'une possibilité de participer et de s'engager au sein d'activités culturelles est primordiale pour le développement des territoires. D'ailleurs, ce sont en grande majorité des organisations et des entreprises collectives qui soutiennent l'offre culturelle en région.

Le secteur arts et culture est l'un de ceux où l'on retrouve le plus d'entreprises d'économie sociale à travers le Québec. Les données précises concernant celui-ci ne sont pas accessibles puisqu'il n'existe pas de réseau regroupant l'ensemble de ces entreprises et que l'Institut de la statistique du Québec ne les compile pas. Toutefois, une estimation réalisée en 2002 en comptait près de 1 500. En combinant des missions sociales, économiques et culturelles, ces entreprises arrivent difficilement à répondre aux critères d'un programme qui pourrait leur assurer un financement récurrent. À ce sujet, le Chantier a récemment réalisé une étude portant sur l'action citoyenne en culture. Cette étude indique que, partout au Québec, l'engagement citoyen au sein des entreprises culturelles permet à des non professionnels du secteur des arts et de la culture et à des artistes professionnels de combiner leurs expertises pour développer des projets culturels répondant aux besoins et aux aspirations locales. L'objectif principal de ces entreprises est souvent davantage tourné vers la mise en valeur d'une culture locale et vers la participation de l'ensemble des citoyens à cette culture. Ainsi, l'excellence artistique n'est pas nécessairement la fin recherchée de sorte que ces initiatives ont de la difficulté à se faire reconnaître dans le cadre de programmes gouvernementaux dédiés à la culture.

Les municipalités sont les bailleurs de fonds qui soutiennent le plus souvent ces entreprises, ce qui démontre que les élus reconnaissent l'importance qu'elles jouent dans le développement des territoires. De même, de nombreuses collectivités locales acceptent de soutenir financièrement des projets culturels grâce aux fonds locaux dédiés à l'économie sociale qu'elles gèrent.

Le dynamisme culturel sur un territoire dépend, d'une part, de la participation citoyenne et, d'autre part, de la présence de créateurs qui peuvent être en interaction avec leur milieu. Or, la capacité de garder des artistes sur le territoire, autant en milieu urbain qu'en milieu rural, dépend souvent de l'accès à des espaces de création abordables et pérennes. Les collectivités doivent être en mesure d'éviter un processus trop souvent observé par lequel des artistes sont délogés car leurs espaces de travail sont sujets à la spéculation foncière. L'accès à des lieux de pratique adéquatement aménagés pour la création, la production et la diffusion est une condition essentielle à la présence des artistes sur le territoire. Pour répondre à ce besoin à Montréal, le Chantier de l'économie sociale collabore avec divers intervenants afin d'identifier des stratégies financières pour des ateliers d'artistes à Montréal, à partir des investissements publics et privés. Ce même concept pourrait être adapté pour répondre également à des besoins des milieux ruraux et semi-urbains.

Le patrimoine bâti constitue un précieux et irremplaçable témoin de l'histoire des divers territoires au Québec. Sa préservation et sa mise en valeur doivent non seulement être clairement identifiées comme des priorités mais aussi faire l'objet de mesures sérieuses et concrètes dans le cadre de la refonte de la Loi sur les biens culturels. Le Code du bâtiment du Québec ainsi que la Loi sur la qualité de l'environnement devraient également être révisés à l'occasion de cette refonte, afin qu'y soient intégrées les priorités précitées, et ce, dans une optique de développement durable.

L'habitation communautaire

Le développement des territoires ne peut se faire sans l'accès à des logements décents. Historiquement, le libre marché a joué son rôle et les gouvernements ont soutenu le développement du logement communautaire (coopératives et OSBL) et public (HLM) pour combler les autres besoins.

Or, dans les municipalités dévitalisées, la proportion de ménages à faible revenu est plus élevée que dans l'ensemble des municipalités et la valeur marchande des bâtiments est de beaucoup moindre. Il s'agit donc de milieux où on ne peut laisser le libre marché jouer seul ; les promoteurs privés n'apporteront pas de réponses à l'ensemble des besoins. Ainsi, le logement social et communautaire occupe une place importante dans le développement territorial. Ceci est également vrai en milieu urbain où le logement communautaire constitue un pilier essentiel pour assurer l'accès à du logement abordable.

Dans plusieurs collectivités rurales, on cherche également des solutions pour éviter l'exode des aînés. Des résidences, offrant différents services adaptés au degré d'autonomie des résidents, voient le jour sous forme d'entreprises d'économie sociale (coopératives de retraités ou multigénérationnelles, OSBL d'habitation avec services communautaires, etc.).

Pour assurer une offre de logements abordables sur tout le territoire et pour permettre aux aînés d'avoir accès à des résidences dans leur région d'origine, peu importe leur revenu, il est important que les entreprises d'économie sociale puissent se positionner dans l'offre de services en habitation partout au Québec.

La réponse au besoin d'hébergement des aînés et certains autres groupes cibles se trouve dans le développement de projets communautaires, notamment à travers des organismes sans but lucratif mais également des coopératives. Le soutien communautaire offert dans le cadre de ces projets permet aux aînés de rester sur leur territoire même quand ils ne sont plus en mesure de rester chez eux. L'importance de ces initiatives est de plus en plus reconnue mais leur financement doit être adapté afin de leur permettre de poursuivre leur mission.

Autres services aux familles et aux aînés

Une région ou une collectivité locale n'a pas d'avenir si elle n'arrive pas à maintenir ou à attirer des familles pour s'y établir. Ce défi démographique trouve une partie de sa réponse dans une politique familiale efficace pour l'ensemble du Québec. Déjà, les investissements dans des mesures stratégiques (réseau des centres de la petite enfance, congés parentaux) ont eu un impact sur la natalité au Québec.

Les Centres de la petite enfance (CPE), des organismes sans but lucratif contrôlés par des conseils d'administration composés majoritairement de parents, constituent la pierre d'assise du déploiement de la politique familiale en région. Si le secteur privé cherche à tirer bénéfice du soutien gouvernemental aux services de garde, il faut reconnaître que les garderies commerciales se concentrent sur quelques territoires rentables tandis que ce sont des initiatives collectives à travers les CPE qui assurent un accès aux services de garde pour la majorité des régions.

Les ressources périnatales font également partie prenante des services importants de soutien aux familles. Comme disait l'ex-ministre Philippe Couillard dans son introduction à la Politique de périnatalité 2008-2018, « *Les services de périnatalité jouent certes un rôle fondamental, que la Politique de périnatalité permettra de renforcer. Mais le soutien qu'ils apportent et l'expertise qu'ils sont en mesure de fournir ne remplaceront jamais l'engagement des communautés et de la collectivité envers les enfants, les parents et les familles. Il est donc de la première importance de leur faire une place de choix.* »

Cet engagement des collectivités prend souvent la forme d'une entreprise d'économie sociale. Depuis plus de dix ans, il existe un réseau d'entreprises d'économie sociale : les Centres de ressources périnatales (CRP), composé actuellement de dix membres CRP reconnus et financés par l'État québécois pour des services périnataux universels à titre d'entreprise d'économie sociale et de huit organismes communautaires qui offrent ou souhaitent offrir des services périnataux en développant un volet d'économie sociale.

Par ailleurs, le développement dynamique des territoires doit nécessairement inclure des mesures pour garder les populations en place. Parmi ces mesures, il ne faut pas sous-estimer l'importance de permettre aux aînés de rester le plus longtemps possible chez eux. Avant même de songer aux résidences pouvant les accueillir lorsqu'ils quitteront leur maison, il faut penser au maintien dans leur milieu de vie, une solution souvent privilégiée par les aînés et leurs familles. Ceci est important non seulement pour les personnes âgées elles-mêmes, mais également pour leurs familles qui peuvent, sans services adéquats, être obligés de se déplacer afin de se rapprocher des centres urbains pour avoir un accès aux services.

Les 101 entreprises d'économie sociale en aide domestique offrent depuis plus d'une décennie une réponse concrète au problème de l'exode des aînés et de leurs familles. En plus, ces entreprises fournissent de l'emploi à 6000 personnes. Dans certains cas, comme Multi-Services dans la MRC Côte-de-Gaspé, elles figurent parmi les plus grands employeurs de leur MRC. Malgré l'importance capitale qu'elles jouent dans le développement dynamique des territoires, la survie de ces entreprises d'économie sociale est en jeu en raison du refus du ministère de la Santé et des Services sociaux de revoir le cadre financier inadéquat, qui fait en sorte que de nombreuses entreprises d'économie sociale en aide domestique font toujours face à des risques de déficit malgré une gestion rigoureuse et une implication bénévole de la collectivité.

Les médias et la communication

Les médias et la communication constituent non seulement un secteur intéressant les acteurs de l'économie sociale, mais aussi un élément central du développement des territoires.

En effet, le développement d'un territoire s'appuie notamment sur un sentiment d'appartenance et des liens sociaux forts. L'accès à l'information locale est un élément

fondamental de ces dynamiques. Depuis quelques décennies, la concentration de la presse a eu comme conséquence la réduction des couvertures locale et régionale dans les grands médias. Par ailleurs, plusieurs experts des communications pensent que l'avenir est aux médias spécialisés et de niche, ce qui avantage les médias communautaires qui ont comme caractéristique de publier l'information de niche, notamment de l'information locale

Aujourd'hui, ce sont les médias communautaires (radios, télévisions, journaux) qui sont devenus la source principale d'information locale dans de nombreuses collectivités et régions à travers le Québec. À titre d'exemple, aux Îles-de-la-Madeleine, la radio communautaire a un taux de couverture de 90% ! En d'autres mots, tout le monde l'écoute pour avoir des nouvelles des Îles. À travers le Québec, les médias communautaires sont ainsi presque les seuls garants de l'information locale dans plusieurs communautés et de la culture émergente en milieux urbains. Ils constituent un pilier essentiel de toute politique de développement dynamique des territoires.

L'agroalimentaire

L'agroalimentaire se renouvelle grâce à des innovations visant notamment à rapprocher les producteurs agricoles et les consommateurs. Dans les dernières années, ces innovations ont donné naissance à plusieurs marchés publics et marchés de solidarité (des marchés où les consommateurs envoient périodiquement leur commande en ligne sur un site Internet pour différents produits alimentaires transformés ou non et vont les chercher à un point de chute prédéterminé) qui prennent la forme d'entreprises d'économie sociale. Dans la foulée du rapport Pronovost, une agriculture plus diversifiée, faisant place à la production de proximité à petite échelle et dans des créneaux de niche, est appelée à se développer. De nombreux projets issus de mobilisations citoyennes ont déjà vu le jour et d'autres se préparent en ce sens.

La foresterie

Dans un contexte de crise forestière, de plus en plus de projets d'économie sociale visant à revitaliser l'économie de territoires agroforestiers voient le jour. On pense notamment à la mise en valeur de produits forestiers non ligneux (champignons, fines herbes, ail des bois, quenouilles, etc.). Ces projets combinent l'agriculture et la foresterie et, dans certains cas, des aspects touristiques ou culturels.

De plus, en foresterie, les concepts de forêts habitées et de gestion intégrée des ressources gagnent en importance. Ainsi, il y a une tendance à favoriser la cohabitation des activités au sein d'entreprises d'économie sociale (l'habitation, le loisir et tourisme ainsi que l'exploitation forestière) et à maximiser les retombées pour les populations locales dans une perspective de développement durable et de prise en charge par les communautés forestières.

Un autre élément à considérer touchant les entreprises d'économie sociale actives dans ce secteur est celui de la production d'énergie à partir de biomasse forestière. Il y a à la fois une tendance mondiale de développement de cette forme d'énergie renouvelable et une expertise reconnue au Québec, principalement dans la MRC de La Matapédia où l'on trouve, entre autres, un laboratoire rural consacré à ce sujet. Toutefois, les usines de production d'électricité à partir de biomasse éprouvent en ce moment des difficultés financières liées à leur approvisionnement en copeaux. Ainsi, pour se développer, les coopératives forestières voulant se tourner vers ce créneau doivent pouvoir trouver une solution à ce problème.

L'énergie

L'approvisionnement énergétique est l'un des enjeux majeurs des prochaines décennies et ce, à l'échelle planétaire. Ainsi, les énergies renouvelables sont appelées non seulement à susciter un intérêt grandissant auprès des consommateurs, mais aussi à permettre de procurer un avantage concurrentiel aux parties du globe s'étant préparées à les produire efficacement. Au Québec, le développement de l'énergie éolienne et de la biomasse sont des avenues interpellant les acteurs de l'économie sociale. Nous avons déjà abordé la participation des entreprises d'économie sociale à la production de biomasse forestière dans la section précédente. Soulignons en outre que les populations vivant où des projets éoliens sont susceptibles de s'implanter veulent s'assurer du maximum de retombées sur leur territoire. L'époque où l'on extrayait les ressources naturelles sans égard pour les populations locales est bel et bien révolue.

L'économie verte

Parce que les entreprises d'économie sociale ont comme finalité le rendement à la collectivité, elles ont été souvent pionnières dans le développement de certains secteurs reliés à l'environnement. Leur rôle a été souligné notamment dans le cadre de la Politique de développement durable du gouvernement du Québec, qui reconnaît l'économie sociale comme un acteur important. Des initiatives innovatrices dans une diversité de domaines liées à l'économie verte sont en émergence sous forme coopérative ou d'organisme sans but lucratif.

Rappelons également que le nouveau plan d'action gouvernemental en gestion de matières résiduelles annoncé en 2010 mise encore sur les entreprises d'économie sociale pour maximiser l'emploi local et pour contrer la concentration des marchés ainsi que la hausse des coûts de services. Partout au Québec, les municipalités font de plus en plus le choix des entreprises d'économie sociale pour la gestion de leurs matières résiduelles. Par ailleurs, la nouvelle stratégie basée sur la responsabilité des producteurs en matière de récupération, recyclage et réemploi exige des ajustements afin d'assurer que les entreprises collectives puissent continuer à innover dans le domaine.